



Communauté d'intérêt
du commerce de détail suisse

Secrétariat
Case postale 5815
3001 Berne

Téléphone: 031 313 33 33
Fax +41 031 313 33 22
Courriel: info@igdhs.ch

www.igdhs.ch

Berne, le 19 février 2014

Communiqué de presse

La loi sur les heures d'ouverture réduit les désavantages concurrentiels

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse accueille positivement la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins que le Conseil fédéral vient de mettre en consultation. La loi réduit les désavantages concurrentiels du commerce de détail traditionnel.

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) soutient la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins présentée aujourd'hui par le Conseil fédéral. Celle-ci permet de réduire les désavantages concurrentiels du commerce de détail traditionnel entre les cantons et face aux formats spéciaux tels que les gares et les magasins de stations-service. Par ailleurs, les conditions-cadres seront réajustées à celles de l'étranger limitrophe. C'est précisément là qu'une adaptation est d'une absolue nécessité car, surtout face à l'étranger, les réglementations cantonales partiellement restrictives sont une part du problème de la hausse des achats à l'étranger.

Harmonisation partielle sans affaiblissement de la protection des travailleurs

La CI CDS milite en faveur d'une extension et optimisation pragmatiques des heures d'ouverture des magasins en Suisse. Les commerces de détail suisses ne recherchent pas par là l'ouverture de leurs magasins 24 heures sur 24, mais tendent à des solutions tenant raisonnablement compte des changements de comportement constatés sur le plan de la consommation et des loisirs dans notre pays. Au demeurant, la CI CDS s'en tient clairement à la loi sur le travail en vigueur et rejette tout affaiblissement de celle-ci. Contrairement aux affirmations des critiques de la motion, celle-ci ne touche pas l'ouverture des magasins le dimanche.

Votre contact pour plus d'informations:

Beat Flury

Directeur du groupe de travail Marché intérieur de la CI CDS

Tél. 079 420 44 07

Charles Vögele

Coop

Denner

Manor

Migros

Valora

Annexe:

Les heures d'ouverture à travers la Suisse

Canton	Du lundi au vendredi (sans ventes du soir)	Réglementation du samedi
Argovie	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Appenzell Rhodes-Intérieures	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Appenzell Rhodes-Extérieures	06:00 – 19:00	06:00 – 17:00
Berne	06:00 – 22:00	06:00 – 17:00
Bâle-Campagne	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Bâle-Ville	06:00 – 20:00	06:00 – 18:00
Fribourg	06:00 – 20:00	06:00 – 18:00
Genève	- 19:00	- 18:00
Glaris	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Jura	06:00 – 18:30	06:00 -17:00
Lucerne	- 18:30	- 16:00
Neuchâtel	06:00 – 19:00	- 18:00
Nidwald	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Obwald	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
St-Gall	06:00 – 19:00	- 17:00
Schaffhouse	06:00 – 22:00	06:00 – 18:00
Soleure	05:00 – 18:30	- 16:00/17:00
Schwytz	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Thurgovie	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00
Tessin	- 18:30	- 17:00
Uri	07:00 – 18:30	07:00 – 17:00
Vaud	06:00 – 18:30	- 17:00
Valais	- 18:30	- 17:00
Zoug	06:00 – 19:00	06:00 – 17:00
Zurich	06:00 – 23:00	06:00 – 23:00

Les heures d'ouvertures à l'étranger

Région	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Allemagne (Bade-Würtemberg)	00:00 – 24:00	00:00 – 24:00	4 ventes dominicales par année
France (Dépt. du Haut-Rhin, Haute-Savoie)	06:00 – 21:00	06:00 – 21:00	4 ventes dominicales par année
Italie	00:00 – 24:00	00:00 – 24:00	00:00 – 24:00
Autriche	06:00 – 21:00	06:00 – 18:00	-